

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 09/12/2025

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De conclure un bail de location avec M CASTAGNOLI pour le logement sis 2 Place de la Fontaine Ronde 1^{er} étage pour une durée de 3 ans renouvelables, à compter du 15 novembre 2025, pour un loyer mensuel de 422.47 €.
- ❖ De conclure un bail de location avec Mme FOUSSARIGUES pour le logement sis 20 Rue du Château 2^{eme} étage, pour une durée de 6 ans renouvelable, à compter du 15 novembre 2025, pour un loyer mensuel de 350 €.
- ❖ De signer un contrat de maintenance avec la Société LOGITUD Solutions pour les deux logiciels de la police municipale, (PV électroniques et gestion des animaux dangereux) pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour un montant de 876.70 €.
- ❖ Après consultation, de retenir la proposition de la SAS SUDERIANE pour un contrat de maintenance du parc informatique des services communaux, pour un montant mensuel de 944.50 € HT à partir du 1^{er} décembre 2025 et pour une durée de 3 ans.
- ❖ Après consultation, de retenir la proposition de la SAS SUDERIANE pour l'acquisition et l'installation d'un serveur informatique, de disques durs, de deux licences Microsoft 2025 Windows pour un montant de 10 100 € HT.
- ❖ Après consultation, de retenir la proposition de la SAS SUDERIANE pour l'acquisition et l'installation du matériel de sauvegarde informatique des services administratifs, pour un montant de 3 920 € HT.
- ❖ De retenir la proposition de la société SVM Construction pour le percement d'un mur dans un local communal, pour un montant de 2 970 € HT.
- ❖ De signer le devis l'Association Intercommunale de Musique et de Danse du Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure pour une prestation de musique et de chant dans les écoles de Villeneuve, pour un montant de 15 498 € HT. Soit un tarif de l'heure à 41 €, pour 10h30 par semaine, pour l'année scolaire 2025-2026.
- ❖ Après consultation, d'acter la proposition d'emprunt du crédit mutuel pour un montant de 400 000 € sur une durée de 15 ans, à un taux d'intérêt de 3.50 %, à amortissement constant et une périodicité de remboursement trimestrielle.

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025**

◆ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

1. N° 2025-08-12-01 AFFAIRES GENERALES – COMMERCES : OUVERTURES DOMINICALES 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'ouverture des commerces les dimanches 06-13-20 et 27 décembre 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. N° 2025-08-12-02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. N° 2025-08-12-03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative N°3 au budget général telle que présentée.

Délibération adoptée à l'unanimité

4. N° 2025-08-12-04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de la participation mensuelle à 20 € pour chaque agent qui justifiera d'un contrat labellisé

Délibération adoptée à l'unanimité

5. N° 2025-08-12-05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate la désaffectation de tronçons des chemins ruraux situés dans l'emprise de la carrière dite « Roche Amère » et approuve leur intégration dans le domaine privé non routier de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. N° 2025-08-12-06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le maire à signer la convention de soutien avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. N° 2025-08-12-07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'actualisation de l'AP/CP du groupe scolaire telle que présentée.

Délibération adoptée à l'unanimité

8. N° 2025-08-12-08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue une subvention d'un montant de cent euros (100 €), et précise que les crédits budgétaires seront prévus au BP 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 21H